[INFO PRESSE]

A J -16 d'un événement exceptionnel

Les préparatifs Voiles de Légende 2025 débutent mercredi 25 juin sur le périmètre du site d'accueil du public

Du 10 au 13 juillet, la Ville et la Communauté urbaine de Dunkerque accueilleront l'un des plus prestigieux rassemblements de grands voiliers au monde à l'occasion de la seule étape française de la Tall Ships Race 2025. Afin de garantir la sécurité de chacun, tout en facilitant le bon déroulement des nombreuses activités, un dispositif de régulation de la circulation et de stationnement automobile sur le périmètre concerné sera mis en place du 25 juin au 14 juillet 2025.

Ces prochains jours, les préparatifs de l'événement nécessiteront des aménagements sur le site de la manifestation, au Môle 1 et en Citadelle, afin de matérialiser le périmètre de sécurité. Ces mesures débutent mercredi 25 juin et vont progressivement affecter les zones de **circulation** et de **stationnement** concernées.

A compter du **mercredi 25 juin 2025 à 6h** et jusqu'à la levée du dispositif*, la circulation et le stationnement des véhicules sont interdits :

- Môle 1
  - route du quai Freycinet 3 et route du quai Freycinet 4
  et quais Freycinet 3 et 4 sur la totalité
- Quai de Hull et quai de l'Estacade

A compter du **vendredi 27 juin 2025 à 6h** et jusqu'à la levée du dispositif*, le stationnement des véhicules est interdit :

- sur les parkings du quai Freycinet 1
- sur les parkings avenue Maurice Schuman, Quai Guillain
- Quai de Goole, quai de départ, quai de la Citadelle

A compter du **lundi 30 juin 2025 à 6h** et jusqu'à levée du dispositif*, le stationnement des véhicules est interdit :

- sur les parkings du quai de la citadelle / Rue des remparts

A compter du **dimanche 6 juillet 2025 à 6h** et jusqu'au 15 juillet, le stationnement des véhicules est interdit :

- sur le parking de la gare. Il sera réservé aux **véhicules des personnes à mobilité réduite.**

Camping-cars

Le stationnement des camping-cars est interdit dans toute la ville ; un parking dédié leur sera consacré, chemin de la Bellandrière à Petite-Synthe, accessible à partir du 9 juillet à 12h.

**le dispositif de sécurité sera progressivement levé les 13 et 14 juillet avec un démontage des dernières structures avant le 20 juillet.*

Retrouvez toute l'information pratique sur www.voilesdelegende.fr